



Suspension de permi Conduite sous stupefiant

Par **jeanmi95**, le **28/08/2014** à **08:14**

bonjour
je me suis fait controler positif au test salivaire pour les stupefiants
la police me prends mon permis et prise de sang dans la foulée.
pas d'arrêté préfectoral , je récupere mon permis trois jour après.
je passe au tribunal et 5 mois de retrait, aucune indication que je doit passer des tests (psychonechniques , prise de sang etc)dans les minutes du jugement.
je donne mon permis le 11 avril 2014 et suis censé le récupérer le 11 septembre 2014 et c'est en discutant avec des collegues que j'apprends que je doit tout de meme passer les tests nous sommes le 28 aout 2014 et je n'ai toujours pas reçu de courrier de la prefecture comme quoi je doit passer ces fameux tests
est ce normal que l'on ne me previenne pas ?
devrais je faire trois mois de plus sous pretexte que personne ne m'a informé de ces tests ?
je précise que j'ai fait une faute , je l'accepte et je paie mais je ne suis pas médium non plus je pensais récupérer mon permis le 11 septembre mais a priori je vais etre déçu
merci par avance de votre réponse

Par **aleas**, le **28/08/2014** à **08:43**

Bonjour,
Mauvaise infos de vos collègues.
La visite médicale et les tests dont vous parlez sont décidés lorsque le préfet a pris un arrêté de suspension. Comme il n'y a pas eu d'arrêté vous n'avez rien à faire. Elle n'est pas belle la vie ?